



## AVIS D'ADMISSION

EN

PROFESSIONS

IMMOBILIERES

2<sup>ème</sup> ANNÉE 2026 - 2027

**À RENDRE AU PLUS TARD LE 10 JUIN**

En cas de non-respect de cette date ou remise d'un dossier incomplet, vous serez considéré comme démissionnaire.

Madame, Monsieur,

Veillez trouver ci-joint les documents nécessaires à votre inscription. Je vous rappelle que celle-ci ne **deviendra définitive** que lorsque **le dossier complet aura été remis au Secrétariat** par email ou par voie postale et je vous remercie du soin que vous apporterez à le remplir.

Pour information les documents communiqués sont des **Pdf interactifs à télécharger** ce qui vous permet de saisir directement les champs à renseigner.

*Procédure pour signer un document en format pdf « info comment remplir un Pdf directement sur ordinateur et signer ».*

*Les documents à joindre sont à numériser en format Pdf impérativement (pas de JPG et ne pas insérer ces derniers dans le corps du mél).*

Le Proviseur,

### COMPOSITION DU DOSSIER

***Vous devez RETOURNER le dossier dûment complété et signé avec les pièces demandées au Secrétariat***

***Soit par mail en précisant l'objet du mél avec le Nom, Prénom et formation***  
(ex : MULLER Antoine 2<sup>e</sup> année BTS Professions Immobilières)

**[inscription-postbac-0540041B-2022@ac-nancy-metz.fr](mailto:inscription-postbac-0540041B-2022@ac-nancy-metz.fr)**

***Afin de vous assurer de la bonne réception de votre dossier, il est souhaitable de sélectionner l'onglet confirmation de lecture lors de l'envoi.***

***Soit par courrier : Lycée Georges de La Tour 5 Rue de la Croix Saint Claude  
Secrétariat élèves  
54052 NANCY CEDEX***

- Les pièces jointes suivantes après les avoir complétées :
  - 1 fiche d'inscription
  - 1 fiche infirmerie
  - 1 fiche intendance et mandat de prélèvement SEPA
  - **1 RIB obligatoire même si vous êtes externe**
- Document exigé : en format PDF
  - Attestation assurance de responsabilité civile 2026-2027
  - **Votre pièce d'identité.** Elle doit être **en cours de validité** pour le passage de l'examen.  
**Ne pas communiquer si inchangée en Première année.**